



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Revenus fonciers

Question écrite n° 18729

### Texte de la question

M. Philippe Goujon attire l'attention de M. le ministre du logement sur les problèmes que rencontrent les propriétaires d'appartement lorsque leurs locataires sont insolvable. Chaque année de nombreuses et longues procédures pour loyers impayés sont engagées et entraînent des honoraires d'avocat et frais de justice très lourds, sans compter le montant des loyers impayés, qui, dans la plupart des cas, n'est jamais récupéré. Cette situation conduit souvent le propriétaire privé à ne pas entretenir comme il le devrait les immeubles et à se désengager de ce secteur. Il lui demande donc s'il pourrait être envisagé une réforme équitaine de la fiscalité des revenus fonciers permettant la déductibilité de l'ensemble des frais relatifs aux procédures pour loyers impayés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Goujon Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18729

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 1994, page 4855